

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE LUNDI  
2 AOÛT 2021 À 20h00 À LA SALLE LOUIS DUPÉRÉ.**

**Sont présent(e)s :**

|                                    |           |              |
|------------------------------------|-----------|--------------|
| M. Georges Deschênes               | Sur place | Maire        |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | Sur place | siège n° : 1 |
| M. Étienne Lévesque, conseiller :  | Sur place | siège n° : 2 |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller  | Sur place | siège n° : 3 |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller :  | Sur place | siège n° : 4 |
| M. Serge Fournier, conseiller :    | Sur place | siège n° : 5 |

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont absents :**

Bianca Gagnon

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h.

0 personne assiste à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers de juillet 2021
  - 6.3. Scrutin général du 7 novembre 2021, date de vote par anticipation supplémentaire
  - 6.4. Scrutin général du 7 novembre 2021, salaires du personnel électoral
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 8.1. Paiement de facture à Les Aménagements Lamontagne inc.
  - 8.2. Demande au PAVL volet 7 (soutien) pour rechargement granulaire des rangs et chemins
  - 8.3. Programmation TECQ 2019-2023
9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1. Demande de permis alcool Festival Country Western
  - 10.2. Demande autorisation de parade Festival Country Western
  - 10.3. Citation de l'Église comme patrimoine municipal
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

## 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 21-08-135 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 21-08-136 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Etienne Lévesque

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2021 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

##### Ensemble du conseil :

**M. Georges Deschênes** Maire

MRC : Balance du matériel incendie à liquider;

MRC : subvention de 100 000\$ pour les jeux d'eau.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller :** siège n° : 1

Rechargement 0-1/2 fait Massé Est;

Abat-poussière a été mis;

Le compacteur n'est pas encore réparé.

**M. Étienne Lévesque, conseiller :** siège n° : 2

Matières résiduelles : conteneurs appréciés, il faut continuer à composter

Tourisme : ça beaucoup bougé au Qc, Route des monts-Notre-Dame moins utilisée à cause de la mauvaise condition du pavage.

Bibliothèque ouvre le 18 août.

**M. Stéphane Deschênes, conseiller :** siège n° : 3

Le personnel est stable et ils prennent leurs vacances estivales;

Le personnel de l'aqueduc attends après une sonde.

**M. Guillaume Lavoie, conseiller :** siège n° : 4

**M. Serge Fournier, conseiller :** siège n° : 5

SQ- suivi avec maison des jeunes;

SQ : un ajustement avec le festival.



|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-138 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JUILLET 2021**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 juillet 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-139 6.3 - SCRUTIN GÉNÉRAL DU 7 NOVEMBRE 2021, DATE DU VOTE PAR ANTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE**

**ATTENDU QUE** des changements ont été apportés à la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités (Ch. E 2.2) en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la possibilité d'ajouter une journée de vote par anticipation afin de diminuer le nombre de personnes présentes au bureau de vote lors du vote régulier;

**ATTENDU QUE** le scrutin général est le 7 novembre 2021 et le vote par anticipation est le dimanche 31 octobre;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal ajoute la date du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 comme journée de vote par anticipation pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-140 6.4 - SCRUTIN GÉNÉRAL DU 7 NOVEMBRE 2021, SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**ATTENDU** le scrutin général prévu pour le 7 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

**ATTENDU QUE** cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la rémunération du personnel électoral lors de l'élection du 7 novembre 2021 soit établie en fonction du tableau suivant :

| RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021 SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI |           |                        |                  |                   |
|--|-----------|------------------------|------------------|-------------------|
| Poste  | Scrutin   | Votes par anticipation | Liste électorale | Comm. de révision |
| Président d'élection   | 578 \$    | 770 \$                 | 0.436\$/électeur | 18,90\$/h         |
| Secrétaire d'élection  | 433,50 \$ | 577,55 \$              | N/A              | N/A               |
| Scrutateur   | 16,88\$/h | 16,88\$/h              | N/A              | N/A               |
| Secrétaire bureau de vote  | 16,20\$/h | 16,20\$/h              | N/A              | N/A               |
| Vérificateur table d'identité  | 14,00\$/h | 14,00\$/h              | N/A              | N/A               |
| Membre comm. de révision   | N/A       | N/A                    | N/A              | 18,90\$/h         |
| Primo  | 16,88\$/h | 16,88\$/h              | N/A              | N/A               |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-141 8.1- PAIEMENT DE FACTURE À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.**

**ATTENDU** l'épandage d'abat-poussière dans les chemins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture FT40882 à Les Aménagements Lamontagne inc. au montant de 13 832.53\$ taxes incluses pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière;

**QUE** les fonds pour effectuer les paiements soient pris au compte # 02-32000-635 (Abat-Poussière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-142 8.2 – DEMANDE AU PAVL VOLET 7 (SOUTIEN) POUR PROJET DE RECHARGEMENT GRANULAIRE DES RANGS ET CHEMINS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, monsieur Frédérick Lee, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-08-143

### 8.3 – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-144 10.1 – DEMANDE DE PERMIS ALCOOL FESTIVAL COUNTRY WESTERN**

**ATTENDU** la tenue d'activités par le Festival Country Western de Saint-Gabriel du 20 au 22 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le festival Country Western de Saint-Gabriel à déposer une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les activités qui seront tenues sur ou dans les terrains et installations de propriétés de la municipalité du 20 au 22 août 2021.

**QUE** le Festival Country Western de Saint-Gabriel s'assure de respecter les règles sanitaires émises par le gouvernement du Québec concernant la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-145 10.2 – DEMANDE AUTORISATION DE PARADE FESTIVAL COUNTRY WESTERN**

**ATTENDU** la tenue d'activités par le Festival Country Western de Saint-Gabriel du 20 au 22 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la demande du Festival Country Western de Saint-Gabriel pour la tenue d'une parade sur ses voies publiques;

**QUE** cette autorisation ne dispense pas le Festival Country Western d'obtenir une autorisation auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-146 10.3 – CITATION DE L'ÉGLISE COMME PATRIMOINE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le rôle majeur de notre église dans l'histoire de notre communauté;

**CONSIDÉRANT** l'importance de protéger notre patrimoine bâti dans notre municipalité

**CONSIDÉRANT** que les espaces de l'église pourraient contribuer à répondre aux besoins de plusieurs organismes et projets dans notre communauté

**CONSIDÉRANT** que la Fabrique souhaite procéder à la requalification de l'église et la transférer à un organisme admissible au financement gouvernemental pour la réfection de l'église

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE**, dans le but de protéger notre patrimoine bâti, notre histoire et bénéficier des espaces disponibles aux organismes et projets futurs de notre communauté, la Municipalité cite l'église de Saint-Gabriel-de-Rimouski comme patrimoine municipal et collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-08-147

## 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h20.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire